

COMMUNE
de BIRAC
33430

Tél/Fax. 05.56.25.94.11
Site web :
<http://www.birac.fr>

Horaires d'ouverture :
Lundi & Vendredi : 9H – 12H
Mercredi : 14H - 18H



**L'Équipe Municipale
vous adresse ses
Meilleurs Voeux
pour
l'Année 2009**

Recensement de la population :

Au 1er Janvier 2009, la
population totale
de notre Commune
est fixée
à 223 personnes.

ETAT CIVIL

Décès :

- Mr THOMAS Marc,
le 25 Juillet 2008
- Mme ALLIBERT Eliette
le 8 Janvier 2009

*Nous adressons nos sincères
condoléances et notre
sympathie aux familles et amis.*

BIRAC - INFO

Année 2009 - N° 2

Janvier



A l'heure de l'INTERNET...

Notre commune vient de se doter de son
site Internet accessible à la page :

<http://www.birac.fr>

Ce nouvel outil de communication, moderne,
utile et pratique sera enrichi progressivement
de nouvelles informations.

Les entreprises ou associations qui le
souhaitent peuvent d'ores et déjà y voir figurer
ou rectifier les données les concernant.

LE HAUT-DEBIT

Afin de couvrir les actuelles zones blanches du Département dont notre commune fait partie, le Syndicat Mixte Gironde Numérique a été récemment constitué par les Communautés de Communes et le Conseil Général de la Gironde. C'est un partenariat public-privé (PPP) qui en assurera la gestion ce qui permettra de bénéficier des constantes évolutions technologiques. Le contrat global estimé à 48.186 € s'étalera sur au moins 20 ans. L'avis d'appel à candidatures est lancé et la sélection des opérateurs sera réalisée fin Mai 2009. On peut espérer un début des travaux à l'automne 2009.

Le FRELON ASIATIQUE

Le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles et les Syndicats Apicoles de la Gironde associés

appelle la population à aider au piégeage des fondatrices (reines) afin de limiter l'invasion sur notre territoire du frelon asiatique (*Vespa velutina*), redoutable prédateur des colonies d'abeilles et autres insectes utiles à la pollinisation.

Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide coupée au tiers supérieur et dont cette partie sera placée à l'envers pour faire entonnoir. Au fond de cette bouteille, on disposera au choix :

- . l'équivalent d'une demi-canette de bière (brune de préférence)
- . un peu de vin blanc ou de picon
- . un peu de sirop (cassis...)

Ce piège peut être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50 ou 2 mètres (pour une bonne surveillance) ou sur un balcon.

Il faut piéger dès la mi-février jusqu'au 1er mai : passée cette période, vous risquez de piéger de nombreuses autres espèces non nuisibles.

« Aidez les apiculteurs et l'ensemble des citoyens à faire baisser la population du frelon asiatique. C'est un geste citoyen et apolitique qui concerne tout le monde : faites-le savoir auprès de vos familles et amis s'ils n'ont pas reçu ce message. »

Pour plus d'informations : gdsa33.frelon@orange.fr ou tél. 05.56.87.27.54



PATRIMOINE COMMUNAL



Eglise de BIJOUX

Il a été décidé de surseoir provisoirement à l'installation du paratonnerre sur le clocher de l'Eglise de Bijoux après la découverte d'importantes fissures rendant l'opération périlleuse. Il conviendra donc de prévoir des travaux de consolidation du clocher avant toute nouvelle tentative.



Le raccordement de l'église au réseau électrique a été effectué récemment. Nous tenons à remercier Monsieur et Madame Boucherie pour avoir, jusqu'à ce jour, pris en charge l'éclairage de l'Eglise de Bijoux ainsi que Monsieur et Madame Reynes pour leur aimable contribution à la maintenance environnementale.



Ecole primaire : le préau a été réalisé dans le courant de l'été dernier. Nous tenons à remercier Monsieur et Madame Martin Jourdan pour avoir cédé gracieusement une partie de leur terrain à la Commune afin que ce projet puisse voir le jour.

Eglise SAINT-LAURENT

Il est envisagé l'acquisition et l'installation d'une horloge électrique et automatique qui sonnerait trois fois par jour.



Salle des Fêtes

Un projet d'agrandissement est à l'étude avec aménagement d'un local pour la Société de Chasse. Le plan de financement reste à finaliser.

ASSOCIATIONS

ACCA

La Société de chasse

signale que les battues aux chevreuils auront lieu les 10 et 11 Janvier ainsi que les 17 et 18 Janvier 2009.

LOTO des Ecoles :

le 6 Février 2009
à la Salle des Fêtes de St-Côme

Les bénéfices de cette manifestation sont destinés à financer le voyage de fin d'année.

L'Association des Restaurants Scolaires de Birac, St-Côme et Sauviac a décidé d'intégrer à ses menus, une fois par mois, un repas bio, à titre d'essai.

PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

Chacun d'entre nous, en Gironde, jette en moyenne 652 kgs de déchets par an, ce qui représente 890 802 tonnes à collecter et à traiter sur tout le département.

Une campagne de sensibilisation et d'information départementale sur la gestion des déchets est en cours.

Voir le site : <http://www.lesecomatismes.com>

**« Mieux consommer, mieux trier...,
produire moins de déchets. »**

Exemples d'« écomatismes » suggérés par le

 Conseil Général de la Gironde

- Choisissons les produits au détail, en vrac, ou à défaut les moins emballés
- Evitons les produits à usage unique (essuie-tout, lingettes, piles non rechargeables...)
- Buvons plutôt l'eau du robinet
- Evitons les produits toxiques et ne les rejetons plus dans les évacuations d'eau
- Evitons le gaspillage (troc, dons) ou avant de jeter, essayons de réparer (www.videgreniers.org)
- Ayons le réflexe déchèterie
- Choisissons des produits avec des labels environnementaux (Ecolabel, NF Environnement, Point vert, Ruban de Möbius, Tidy Man...)
- Privilégions les engrais naturels et entretenons nos jardins sans utiliser de produits « nocifs »
- Utilisons le paillage pour nourrir notre sol
- Fabriquons notre compost.

Mais l'écologie débute à notre porte !

Vous avez sans doute remarqué que les bords de routes à Birac sont de plus en plus souillés et pollués par des déchets divers : canettes, bouteilles, emballages de cigarettes, de gâteaux et plastiques.

Ce comportement est relativement récent sur notre Commune et doit être stoppé, les mauvaises habitudes étant, hélas, vite prises.

Nous rappelons que ces gestes sont réprimés par l'article R.632-1 du Code pénal et passible d'une contravention.

Soyons tous vigilants et solidaires pour sauvegarder notre cadre de vie champêtre et naturel.

VANDALISME

La maisonnette située dans le bois de Fompeyre est régulièrement vandalisée pendant les vacances scolaires. Une plainte a été déposée et une enquête est en cours... Nous faisons appel à la vigilance et à la responsabilisation des parents afin que de tels agissements cessent.

SECURITE

La Gendarmerie nationale a décidé de mener, en liaison avec les Communes, une campagne de sensibilisation visant à prévenir les agissements d'éventuels malfaiteurs : pour cela, elle prodigue les conseils suivants, en cas d'absence :

Bijoux, cartes bancaires et chèques -

- Ne pas les laisser en évidence, privilégier des lieux insolites.
- Ne pas conserver de fortes sommes d'argent au domicile.

Mobilier et oeuvres d'art -

Prendre des photographies, les faire expertiser.

Véhicules -

- Ne jamais laisser les clés sur le démarreur, même si la voiture est dans un garage et ce, à fortiori, si vous partez en vacances.
- Ne jamais laisser le certificat d'immatriculation dans l'habitacle.
- Ne jamais laisser les clés dans un endroit facile à trouver.

Si vous partez en vacances :

- Nous vous conseillons d'informer vos voisins, de donner éventuellement une clé à un ami ou voisin afin qu'il anime la maison, qu'il vide la boîte aux lettres, il doit être en mesure de prévenir la Gendarmerie
- Ne pas laisser de message évoquant votre absence sur le répondeur.
- S'agissant de personnes qui se présentent à votre domicile en usant d'une fausse identité de policier, de plombier ou autre, restez très prudent et surtout ne laissez pas ces personnes pénétrer dans votre domicile.

ANIMAUX DOMESTIQUES

Il nous est régulièrement rapporté des nuisances provoquées par des chiens en divagation : aboiements soutenus, parfois nocturnes, étalement de poubelles en bordure de la voie publique, entre autres... Nous demandons aux propriétaires de ces animaux de bien vouloir remédier rapidement à cette situation. Nous ne parlons pas d'une escapade accidentelle que tout le monde peut excuser, mais bien de divagations régulières dues à la négligence ou la désinvolture coupables des responsables de ces animaux. Merci de votre compréhension.

STRUCTURES

PETITE ENFANCE, ENFANCE et JEUNESSE

MULTI-ACCUEIL

« Lous Pitchouns »

Maison de la petite enfance
Avenue Paul Lamarque
33430 BAZAS
Tél. 05.56.25.20.52

Accueil occasionnel et régulier des enfants de 3 mois à 6 ans

Ouverture :

- . Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h à 18h
- . Vendredi de 8h à 12h30

Capacité d'accueil : 8 places en accueil régulier (+ de 15 h/semaine) et 12 places en accueil occasionnel.

Nota : Les dossiers d'inscription peuvent être retirés à tout moment mais les inscriptions sont effectives en Juin sachant que la liste d'attente est longue pour les accueils réguliers.

La participation financière des parents est indexée sur les revenus imposables.

CENTRE de LOISIRS MATERNEL et ELEMENTAIRE

Moulin de la Glory
33430 BAZAS
Tél. 05.56.25.00.76 ou
06.78.44.98.36

Accueil des enfants jusqu'à 13 ans
pendant les vacances scolaires et le mercredi de 7h45 à 18h15

POINT ACCUEIL JEUNES & POINT INFORMATION JEUNESSE

B@zas.jeunes
20, avenue Paul Lamarque
33430 BAZAS
Tél. 05.56.65.49.51
E-mail : bijbazas@yahoo.fr

Accueil des jeunes âgés de 13 à 18 ans
Espace information (formation, enseignement, emploi, loisirs, santé, vacances...)
Espace multimédia

La MAISON DEPARTEMENTALE de la SOLIDARITE et de l'INSERTION

2, Chemin de Marmande 33430 BAZAS
Tél. 05.56.25.11.62

Au nombre de 37 et implantées dans tout le département, les Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (M.D.S.I.) ont une exigence prioritaire : apporter aux usagers une aide de proximité.

Elles regroupent tous les professionnels de l'action sociale et médico-sociale pour accompagner les différentes étapes de la vie (petite enfance, éducation, santé, insertion, handicap, vieillissement, dépendance etc.). Elles remplacent les Centres Médico - Sociaux et offrent désormais aux habitants un guichet unique.

Les M.D.S.I. s'adressent à l'ensemble des habitants de leur territoire quelque soient leur âge, leur situation et leurs besoins.

Tisser autour de chacun un réseau de compétences et de partenariats : voilà la clé de la réussite d'un accès aux droits pour tous. La prise en charge médicale ou psychologique n'est rien sans une relation de confiance et sans la prise en compte de la situation familiale, professionnelle, scolaire ou financière des personnes.

Sondage de la Communauté de Communes du Bazadais

Vous n'avez aucun moyen de transport ?

La Communauté de Communes du Bazadais étudie actuellement la possibilité d'y remédier...

Par exemple : sur simple appel téléphonique la veille et pour une somme modique, un minibus viendrait vous chercher chez vous pour aller sur Langon le vendredi matin ou sur Bazas le samedi matin.

Si vous êtes intéressé(e) par cette formule, merci de contacter la Mairie de Birac avant le 1er Février 2009.

Publication

BIRAC-INFO est édité par la Commune de Birac.
Directeur de publication : José Laujac
Comité de rédaction : Joëlle Chambon, Alain Chardonneau, Monique Corradi, Emmanuelle Delmas.
Tirage : 100 exemplaires
Impression : Copi Sud 33210 LANGON